

COMPTE RENDU REUNION

Réunion du 1er février 2022 (en visio)

Destinataires :

Membres du GT
Secrétaire eurolab

Rédacteur : Bénédicte Heuzé (LNE)

Présents : 'WARREN Sandra' <Sandra.WARREN@fcba.fr>; 'Claire.DEVEMY@rescoll.fr'; 'Nicolas.VANEL@rescoll.fr'; Ciret Jeremy <jeremy.ciret@lne.fr>; 'FLAMMIER Damien' <damien.flammier@efectis.com> ; 'a.gutierrez@emitech-group.com' ; Skander.Khelifi@crepim.fr ; HEUZE Benedicte<benedicte.heuze@lne.fr>

Excusés : Pascal LORIA (RATP); 'BONHOMME Martial' <martial.BONHOMME@cstb.fr>;

Ordre du jour

- Approbation du Compte-rendu de la réunion du 18 Novembre 2021
- Discussions techniques (liste dans tableau ci-après)

Sujets techniques traités

Réf.	source	domaine	Essai	Sujet/ thème	Questions / Discussions	Reco mm
1	FCBA	bâtiment	SBI	Bardage en claire-voie	Protocole d'essai sur bardage en claire-voie : retour du GT du SH02	
2	FCBA	bâtiment	opacimètre	ampoules	approvisionnement des ampoules	

Compte-rendu de la réunion du 18 Novembre 2021

Corrections apportées : Sujet 1 : précision sur l'essai unique qui concerne 4 répliques
Sujet 7 : titre corrigé
CR approuvé après corrections

Sujet 1 – protocole essais SBI des bardages en claire-voie

Le FCBA nous fait un retour des différentes réunions de fin 2021 du GT SH02

Les détails sur projet de « Position Paper » est spécifié dans le document diffusé par le GT de janvier 2022.

- Définition du « claire-voie » : sont considérer comme tel les lames de bois présentant 4 faces exposées, ie avec un espace entre le support. Dans ce cas, le produit est considéré comme

« plat » (support non pris en compte) et donc l'éprouvette est alignée derrière la goulotte du chariot SBI (profilé en U)

En l'absence d'espace avec le support (contact direct), alors cela n'est plus considéré comme du « claire-voie » et il convient d'appliquer la règle de **non planéité** de l'échantillon, précisé dans la norme EN 13823 § 5.2.2h

h) les produits non plats doivent être soumis à essai dans des conditions telles que pas plus de 30 % d'une zone représentative (250 mm × 250 mm) de surface exposée ne soit en retrait de plus de 10 mm du plan vertical coplanaire à la face arrière du profilé en U. Les produits non plats peuvent être refaçonnés et/ou partiellement prolongés au-dessus du profilé en U, jusqu'aux extrémités des côtés du brûleur afin de satisfaire à cette exigence. Un produit ne doit pas être prolongé au-dessus du brûleur (par exemple, un dépassement maximal de 40 mm au-dessus du profilé en U) ;

Remarque LNE : cela limite la possibilité sur beaucoup de profilé

- Configuration en angle

Le choix de la configuration retenu est un angle « fermé »

- en horizontale (par recouvrement de la petite aile sur grande aile) et
- en vertical (lames accolées)

Remarque : l'angle « fermé » n'est pas forcément le worst-case

- si taille de profilés différents
3 essais avec montages différents sont à prévoir (cf annexe)

Décisions :

Transmettre les commentaires au FCBA pour une remontée de la position Française.

Délai : fin février 2022 (en amont de la réunion SH02 prévue début avril 2022)

Sujet 2 – approvisionnement des ampoules de l'opacimètre

Le FCBA rapporte une limite de 2 ampoules maximum faite par FTT sur leur commande.

Ce changement peut résulter d'une difficulté d'approvisionnement, voire d'un arrêt lié au changement à des ampoules en LED.

Une norme ISO est en cours de rédaction

Décisions :

→ Faire le point sur l'avancement du projet de norme (LNE)

Vérifier si une évaluation de ce changement a été pris en compte pour l'essai SBI

Celle limite pose problème au FCBA compte tenue de la fréquence de changement sur leur équipement : environ 1 fois/ mois.

Les autres laboratoires font mention d'un changement plutôt de l'ordre d'1 fois /an (même en maintenant la lampe toujours allumée)

Il est suggéré de vérifier si ces altérations excessives ne proviennent pas d'un problème de tension.

Décisions :

→ Le CREPIM / LNE propose de consulter FTT pour une éventuelle commande en lieu et place du FCBA afin de les dépanner.

Prochaine réunion : Mardi 24 mai 2022 de 9h30 à 12h30_annulée